

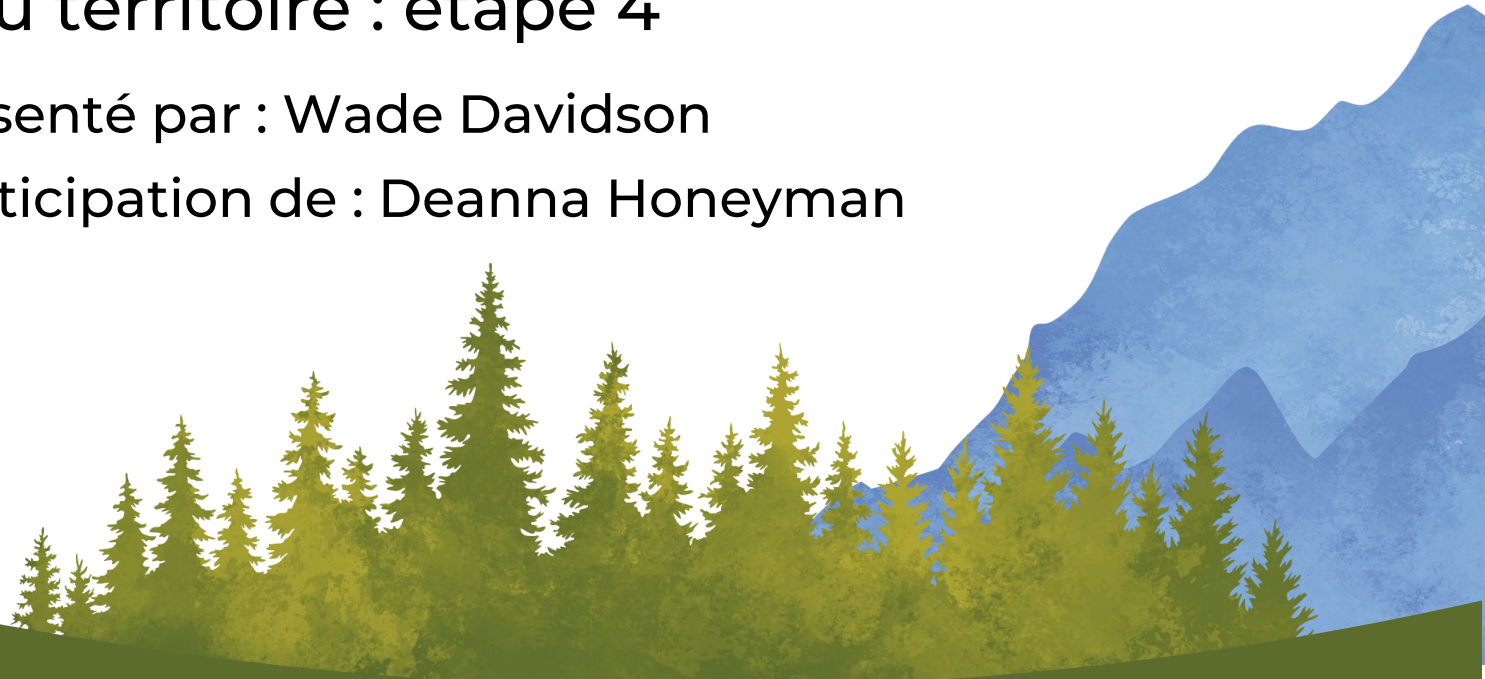


Contrôle de la conformité et application de la loi

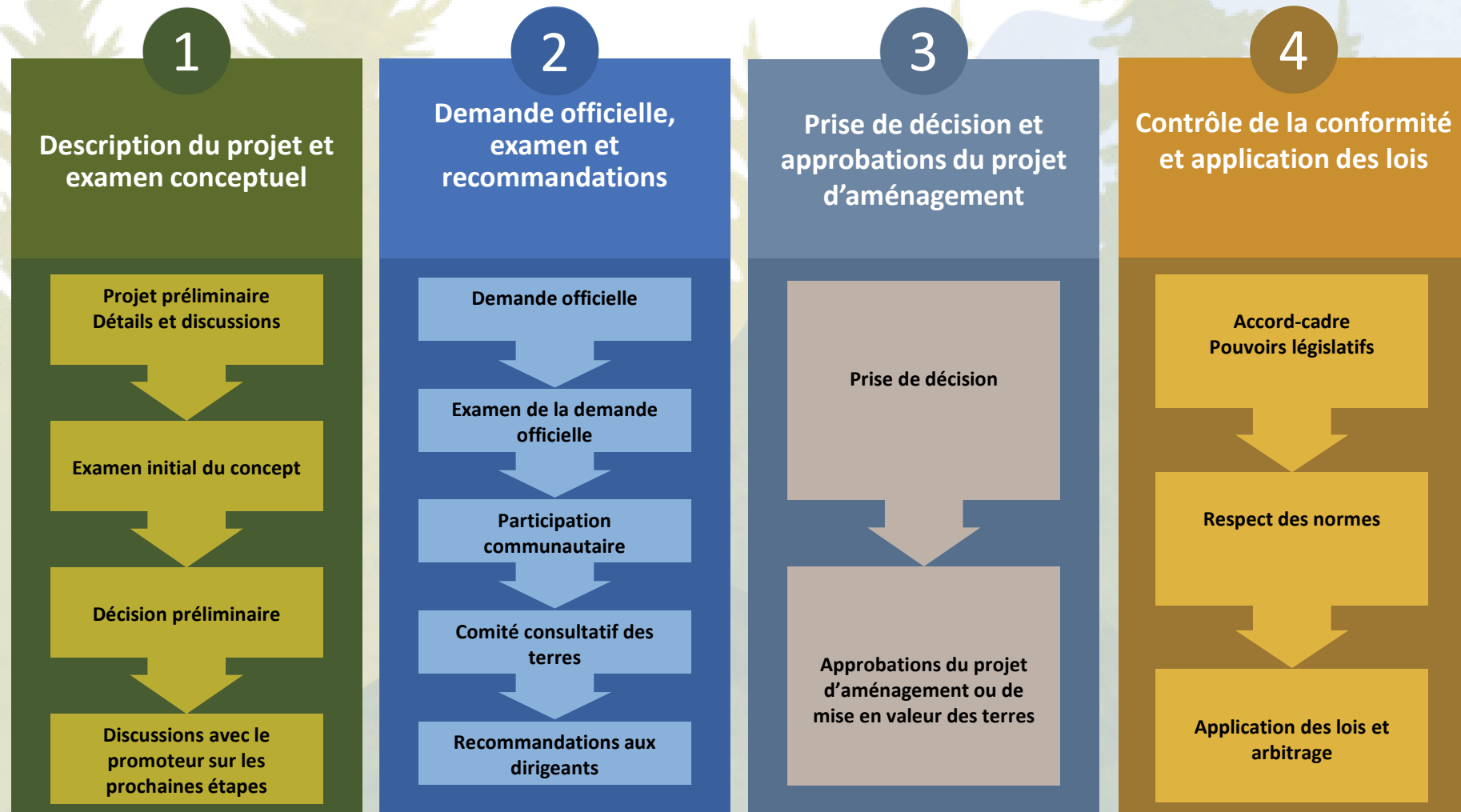
Procédures d'examen des projets d'aménagement du territoire : étape 4

Présenté par : Wade Davidson

Avec la participation de : Deanna Honeyman



Les quatre étapes des procédures d'examen des projets d'aménagement ou de mise en valeur des terres



Contrôle de la conformité et application des lois

Accord-cadre Pouvoirs de légiférer

- Aperçu
- Considérations relatives à l'application des lois en matière d'aménagement ou de mise en valeur des terres
- Pouvoirs d'application des lois

Contrôle de la conformité

- Réduire le besoin de recourir aux mécanismes d'application des lois
- Personnel chargé de l'application des lois

Application des lois et recours possibles

- Processus administratif
- Recours administratifs
- Option de contravention
- Application des lois de la Première Nation
- Poursuites

Pouvoirs de
légiférer en
vertu de
l'Accord-cadre

Aperçu

- L'Accord-cadre est une **initiative d'autonomie gouvernementale menée par les Premières Nations**.
- Les Premières Nations régies par un **code foncier ont le pouvoir d'élaborer des lois** « *concernant le développement, la conservation, la protection, la gestion, l'utilisation et la possession des terres de Premières Nations* ».
- Les Premières Nations visées par l'Accord-cadre **exercent leur pouvoir de légiférer indépendamment** de tout autre gouvernement
- **L'application des lois des Premières Nations est essentielle** à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, à la primauté du droit et au bien-être social et économique

Pouvoirs de légiférer en vertu de l'Accord-cadre

Quelle est le principal problème ou sujet de préoccupation, quelle est la loi la plus appropriée pour traiter ce problème et quel est le mécanisme d'application le plus approprié?

(par exemple, parc de caravanes non autorisé sans système d'égouts approprié)

- Considérations relatives à l'application des lois en matière d'aménagement ou de mise en valeur des terres



Intrusion, application des lois et contravention



Location résidentielle



Permis d'exploitation et licences commerciales



Lois d'urgence



Recyclage, gestion des déchets solides et élimination des ordures



Utilisation des terres, zonage et aménagement



Attributions, intérêts et licences



Évaluation environnementale et protection de l'environnement



Gestion des ressources naturelles



Urgences environnementales et désastres naturels

Pouvoirs de légiférer en vertu de l'Accord-cadre

Pouvoirs d'application des lois

Mettre en place des procédures exhaustives d'application des lois

Nommer des juges de paix

Établir les infractions

Prévoir des amendes, des peines d'emprisonnement, des restitutions, des travaux d'intérêt général et d'autres moyens pour assurer le respect de la loi

Effectuer des inspections, des perquisitions, des saisies, des prélèvements, des tests, et demander la production d'information

Prévoir le recouvrement des dettes non fiscales, des frais/charges dus à la Première Nation

Les lois de la Première Nation peuvent prévoir des pouvoirs d'application clairs et des limites de responsabilité, définir les infractions et déterminer les processus judiciaires ou d'arbitrage applicables. Les Premières Nations peuvent décider d'établir des processus judiciaires ou d'arbitrage conformes aux lois, procédures et sanctions traditionnelles.

Assurer la conformité

Réduire le besoin de mesures coercitives pour l'application des lois

Réduction des risques d'infraction

Impliquer et sensibiliser la communauté

Intégrer la culture, les valeurs et les traditions

Développer des programmes pour faciliter la conformité

Résolution des contraventions/ mesures de non judiciarisation

Œuvrer en faveur d'une conformité volontaire

Intégrer des mesures correctives dans vos lois

Créer des mesures incitatives et dissuasives

Aînés, médiation, approches alternatives

Promouvoir la guérison

Cela peut être plus efficace que les peines judiciaires classiques

Mise en place de systèmes de gouvernance solides

Registres et informations sur les terres, systèmes de surveillance, coordination des lois, systèmes de permis et de baux, etc., politiques et procédures

Justice réparatrice

Reconnaît que les torts causés à une personne sont également des torts causés à la communauté

Vise à rétablir les relations

Oblige les contrevenants à réparer leurs torts envers la communauté

Assurer la
conformité

Personnel chargé
de l'application
des lois

Rentabilité

Accords de coopération

**Le bon personnel
chargé de l'application
des lois**

Nécessité de développer
et de maintenir le
soutien et la confiance
de la communauté

Inspecteurs/agents de
sécurité communautaire

Avant les poursuites :

- Mesures administratives (p. ex. avertissements, ordres de suspendre les travaux, etc.)

Avant les accusations ou à tout moment lorsqu'une infraction est commise :

- Programmes de justice réparatrice, de guérison traditionnelle et de déjudiciarisation

Lorsqu'une infraction est commise :

- Processus de contravention – (créé par une loi adoptée en vertu du code foncier ou d'une entente avec une province)
- Poursuite judiciaire à l'aide d'une « dénonciation détaillée »

Application des lois et recours

Recours administratifs

Permis

- Conditions appropriées, robustes et claires
- Envisager un cautionnement d'exécution, un dépôt de garantie ou des frais de surveillance de la conformité
- Examen et délivrance en temps opportun
- Annulation en cas de violation des conditions

Inspection et surveillance

- La présence favorise la conformité
- Gardiens sur place
- Détection précoce des cas de non-conformité
- Contrôle de la qualité – vérification de la bonne exécution des travaux
- Possibilité de sensibilisation avant l'application de mesures coercitives

Ordres de suspendre les travaux

- Qui les émet? – Service des terres, agents d'application des lois de la Première Nation, conseil?
- Peuvent être enregistrées auprès du tribunal si nécessaire
- Cela peut avoir un impact financier important sur le promoteur/le projet

Avis de conformité

- Conviennent aux infractions mineures et faciles à corriger
- Besoin de certaines mesures correctives
- Permet la poursuite des travaux
- Aucune amende en cas de conformité
- Une contravention peut être délivrée ou des poursuites peuvent être engagées en cas de non-respect

Application des lois et recours

Option de contravention

Contraventions

- Lorsqu'une amende est nécessaire et appropriée pour garantir le respect de la loi
- Problèmes mineurs/à court terme qui doivent être traités efficacement
- L'amende doit être suffisamment élevée pour favoriser le respect de la loi

Exemples d'infractions pouvant être sanctionnées par une contravention :

- Structures temporaires illégales
- Début de petits projets d'aménagement sans permis
- Non-respect des conditions du permis
- Non-respect des avis de non-conformité



Une loi sur l'application des lois et la délivrance de contraventions pourrait être utile pour établir des processus d'application cohérents.

Application
des lois et
recours

Application des
lois des Premières
Nations

Comment certaines Premières Nations signataires de l'Accord-cadre appliquent leurs lois :

- **Poursuites privées** devant les tribunaux provinciaux : procédures en vertu du Code criminel (voir le document « Résumé de la jurisprudence »)
- **Modification des lois provinciale sur les infractions** pour faire expressément référence aux lois des Premières Nations dans les lois provinciales traitant des procédures d'application des lois (Saskatchewan, Manitoba, Colombie-Britannique – pour les Premières Nations signataires d'un traité)
- **Nomination d'un juge de paix des Premières Nations** et embauche de procureurs privés (K'omoks)
- **Options de justice traditionnelle et réparatrice** en plus des tribunaux

Application des lois et recours

Poursuites judiciaires

Poursuite privée

- Succès avéré
- Peut être coûteux

Entente pour l'utilisation de procureurs provinciaux/territoriaux

- Cela n'a pas encore été fait.



Première Nation Ch'íyáqtel



Contrôle de la conformité et application des lois

Accord-cadre Pouvoirs de légiférer

- Aperçu
- Considérations relatives à l'application des lois en matière d'aménagement ou de mise en valeur des terres
- Pouvoirs d'application des lois

Contrôle de la conformité

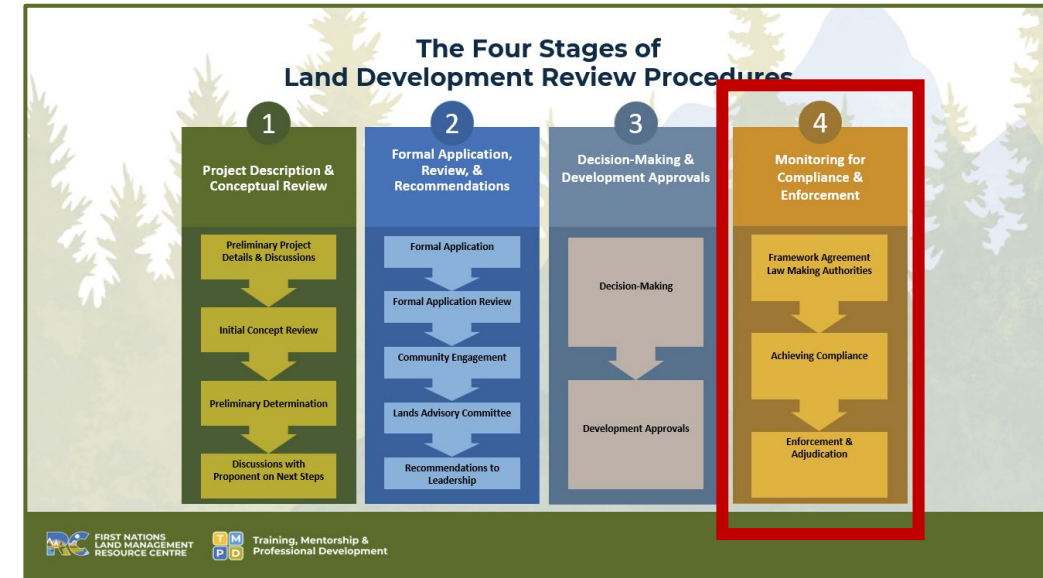
- Réduire le besoin de recourir aux mécanismes d'application des lois
- Personnel chargé de l'application des lois

Application des lois et recours possibles

- Processus administratif
- Recours administratifs
- Option de contravention
- Application des lois de la Première Nation
- Poursuites

Activité relative à la liste de contrôle

1. Vous allez maintenant participer à l'activité visant à élaborer une liste de contrôle pour l'examen du projet de développement.
2. Discutez à votre table des sujets de présentation de l'étape 4 à l'aide des questions proposées.
3. Identifiez les éléments clés à prendre en considération selon votre expérience/vos connaissances, ainsi que les éléments qui pourraient être utiles aux autres.
4. Demandez à une personne de votre table d'utiliser le code QR Slido pour partager les commentaires de votre table.



Activité de la liste de contrôle

Étape 4 : Questions

Quels sont les aménagements non autorisés que vous avez rencontrés et comment les avez-vous remarqués?

Quels sont les outils d'application des lois qui peuvent être utilisés pour gérer les aménagements non autorisés?

Quelles sont les meilleures pratiques qui favorisent la conformité volontaire?

slido



Questions et réponses



PAUSE SANTÉ



15:00

Start Stop Reset mins: 15 secs: 0 type: None ▾

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Show Settings